

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Koropox Comp. A

Date d'impression: 17.08.2016

Code du produit: 112

Page 1 de 7

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Koropox Comp. A

Autres désignations commerciales

Koropox Comp. A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: KORODUR
Westphal Hartbeton GmbH & Co. KG
Rue: Hohensteinstraße 19
Lieu: D-44866 Bochum- Wattenscheid
Téléphone: +49(0)2327/94570 Téléfax: +49(0)2327/321084
e-mail: info@korodur.de
Interlocuteur: Sander Téléphone: +49(0)2327/9457-17
e-mail: f.sander@korodur.de
Internet: www.korodur.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49(0)2327/94570**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 1

Mentions de danger:

Provoque des lésions oculaires graves.

Cause une irritation cutanée et oculaire.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS07-GHS09

**Mentions de danger**

H318

H315+H320

H411

Provoque des lésions oculaires graves.

Cause une irritation cutanée et oculaire.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Koropox Comp. A

Date d'impression: 17.08.2016

Code du produit: 112

Page 2 de 7

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
500-033-5	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	
25068-38-6	Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R36/38-43-51-53	
603-074-00-8	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H319 H315 H317 H411	
219-553-6	2-Ethylhexylglycidylether	10 - 25 %
2461-15-6	Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R36/38-43-51-53	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H317 H411	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. Demander l'avis d'un médecin. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

[-]

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

[-]

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre d'extinction. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Koropox Comp. A

Date d'impression: 17.08.2016

Code du produit: 112

Page 3 de 7

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matière appropriée pour diluer ou neutraliser : sable sciure de bois. Liant universel. Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger contre : forte chaleur. gel. Ne pas stocker ensemble avec : Aliments pour humains et animaux

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Caoutchouc butyle. NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Koropox Comp. A

Date d'impression: 17.08.2016

Code du produit: 112

Page 4 de 7

Protection de la peau

vêtement de protection: Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide:
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique

Testé selon la méthode**Modification d'état**

Point de fusion: > 100 °C

Dangers d'explosion

non explosif.

Température d'inflammation: 210 °C

Densité (à 20 °C): 1,12 g/cm³ ISO 2811, partie 2 g/cm³

Hydrosolubilité: non miscible

Viscosité dynamique:
(à 20 °C) 380 mPa·s**9.2. Autres informations**

Teneur en solide: 100 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Polymérisation.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz/vapeurs, irritant.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Contact avec la peau: sensibilisant. Irritant pour les voies respiratoires.

ETAmél contrôlé

	Dose	Espèce	Source
DL50, par voie orale	>5000 mg/kg	(rat)	
DL50, dermique	>2000 mg/kg	(rabbit)	

Irritation et corrosivité

Contact avec la peau: irritant.

Effets sensibilisants

Contact avec la peau: sensibilisant.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Koropox Comp. A

Date d'impression: 17.08.2016

Code du produit: 112

Page 5 de 7

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

Information supplémentaire

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour Poissons.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.

Code d'élimination des déchets-Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

UN 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9

Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité dégagee:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

90

Code de restriction concernant les tunnels:

E

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:**

UN 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9

Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 601

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Koropox Comp. A

Date d'impression: 17.08.2016

Code du produit: 112

Page 6 de 7

Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité dédagée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 3082
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 9
Marine polluant: Yes
Dispositions spéciales: 274, 335
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité dédagée: E1
EmS: F-A, S-F

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN 3082
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 9
Dispositions spéciales: A97 A158
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
Passenger LQ: Y964
Quantité dédagée: E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 450 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 964
IATA-Quantité maximale (cargo): 450 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.
Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

SECTION 16: Autres informations**Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)**

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
51 Toxique pour les organismes aquatiques.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Koropox Comp. A

Date d'impression: 17.08.2016

Code du produit: 112

Page 7 de 7

53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H315+H320	Cause une irritation cutanée et oculaire.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)